



Frais d'huissier - autorisation de lancer un acte payant

Par **zakuli**, le **06/07/2013** à **22:47**

Bonjour,

Un huissier vient de prendre mon affaire de recouvrement de fonds.
Il m'a demandé une avance sur frais de 250€. Je lui ai viré cette somme.

Ma question : Est il obligatoire pour l'huissier de me demander l'autorisation de lancer de nouveaux actes si la somme totale des frais devait dépasser les 250€ avancés ?

Merci